ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. VAN

Rapport sur plusieurs observations communiquées à l'Académie de chirurgie, par M. Saranget Medecin de la faculté de Douay, et chirurgien major de la citadelle de Lylle en Flandres.

Les plaies de la teste par armes a feu présentent pour l'ordinaire tant de complications, qu'on ~~ne~~ doit point étre surpris de les voir ~~presque toujours~~ souvent suivies de mauvais succés; cependant un chirurgien prudent peut souvent les traiter d'une facon plus heureuse, et on peut dire que l'observation des bons et des mauvais succés tend égalment a parvenir a cette fin.

Les observations communiquées à l'Academie par M. Saranget prouvent la vérité de cette proposition, et c'est en recherchant la cause de plusieurs cas malheureux qu'il a eté enhardi a tenir une conduite differente dans d'autres cas a peu prés semblables, ainsi que le prouve le détail de ses observations.

Ie. observation. Un vivandier recut au siége de la citadelle de Tournai ~~qui fract~~ un coup de feu qui fractura avec enfoncement la partie supérieure et antérieure du pariétal droit. Le blessé fut bientot dans l'assoupissement et le délire. M. Saranget fit les dilatations convenables pour découvrir toute l'étendüe de la fracture et appliqua trois couronnes de trépan pour emporter les pieces fracturées, "l'expérience lui aiant appris, ce sont ses termes, que les fractures "du crane faites par armes a feu doivent toujours étre "emportées dans toute leur étendüe, parceque souvent il y a "quelque esquille cachée qui blesse les méninges et le cerveau "ce qui fait périr les malades. ce point a eté confirmé par la pratique en bien des circonstances, et on pourroit méme encore ajouter que ce précepte ne doit point seulement avoir lieu pour les grandes fractures, mais encore dans les plus legeres et méme dans les contusions du crane qui sont tres souvent compliquées de fracture de la table interne de ces os.

Aprés l'application du trépan la Dure mere parut saine et les accidens furent dissipés pour quelque tems; mais le

ARC 34 n° 13
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

quinsiéme jour la dure mere changée de couleur, parut livide, et devint en suppuration dans toute l'etendüe des trépans. la suppuration etoit tres abondante, et quand le pus s'amassoit en grande quantité, le blessé tomboit de plus en plus dans un assoupissement léthargique qui diminuoit aprés chaque pansement, mais qui ne cessoit pas entierement, parceque tout le pus ne s'évacuoit pas par les ouvertures faites au crane. M. Saranget crut avec raison ne pouvoir faire cesser cet accident qu'en empechant le séjour du pus et en ~~en~~ procurant son évacuation, c'est pourquoi aiant observé que les matiéres purulentes séjournoient vers la partie inférieure du même os, il crut devoir faire dans cet endroit une contre-ouverture pour procurer l'issüe du pus. le trépan fut appliqué avec succés, les accidens se dissiperent, la suppuration devint moindre supérieurement; par là il évita la multiplication des trépans dans toute l'étendüe de l'epanchement et le malade fut parfaitement guéri dans l'espace de trois mois et demi.

2e. observation. un soldat du Régiment de la Morliere reçut un coup de feu à la partie moienne et latérale droite du coronal. M. Saranget qui le vit le troisiéme jour de sa blessure, dilata la plaie sans appercevoir de fracture; mais comme l'os etoit noir et contus il appliqua deux couronnes de trépan pour emporter toute l'étendüe de la contusion. l'auteur remarque judicieusement qu'il y a souvent une faute a ne pas faire des ouvertures assés grandes dans ces cas. la dure-mere fut trouvée en bon état, et le malade se trouva bien jusqu'au vingtiéme jour qu'il eut un assoupissement léthargique, perte de connoissance et des mouvemens convulsifs. M. Saranget soupçonnant que ces accidens dépendoient de quelque matiere épanchée au dessous de la dure-mere, incisa en croix cette membrane mais il ne trouva rien. cette ~~précaution~~ opération n'aiant point empeché la continuation et même le progrés des accidens, il se détermina a plonger une lancette armée dans la substance du cerveau vis avis de l'ouverture du crane; apeine fut-elle enfoncée de deux lignes qu'elle donna issüe à ~~deux~~ une matiere fœtide; l'ouverture fut aggrandi d'environ demi travers de doigts, et il évacua

environ trois cueillerées de matiere. les accidens commence-
rent a diminuer le troisiéme jour, et disparurent
entierement le cinquiéme. quelques flocons de la
substance du cerveau et des portions de membranes pourries
sortirent ~~dans~~ pendant les pansemens, et le malade fut entierement
guéri dans l'espace de trois mois. cette observation tres
interessante par elle même deviendroit beaucoup plus
précieuse si M. Saranget nous eut indiqué les motifs
qui le déterminerent a plonger ~~aussi heureusement~~ avec autant de fruit un
instrument tranchant dans la substance du cerveau.

l'auteur termine ces deux observations en remarquant que
les plaies de teste, par armes a feu, quoique tres compliquées ne
sont pas sans ressources, quand les malades sont secourus d'abord
et avec méthode, et il rapporte que de vingt-deux blessés ~~[illegible]~~ -
a peu prés semblables il en a guéri seize. ce détail qu'il ne
nous a pas donné pourroit devenir interessant par des circonstances
particulieres qu'on ne sçauroit trop recueillir pour le
progrés de l'art et ~~p~~ pour établir des préceptes certains.

la négligence avec laquelle on traite ces sortes de plaies dans
les premiers tems, les rend souvent nécessairement mortelles;
ainsi que M. Saranget l'a observé dans huit soldats qui-
avoient eté blessés a la teste a la bataille de Lawfelt. ~~en~~
il ne les vit que ~~quelque tems~~ dix huit jours aprés et les trouva dans un
assoupissement léthargique avec des mouvemens convulsifs.
les plaies qui ~~toutes~~ toutes etoient médiocres, furent dilatées et il trouva
des fractures ou des contusions au crane, la dure mere.
etoit en suppuration dans chacun d'eux et dans quelques
uns ~~la~~ une partie du cerveau etoit suppurée. malgré ces -
secours ils moururent trois ou quatre jours aprés ~~dans~~ avec des -
mouvemens convulsifs. il est surpris avec raison de ce que
les chirurgiens qui avoient d'abord pris soin de ces blessés n'aient
presque emploié aucun des moiens indiqués; quoique ces -
blessés n'aient eu aucun accident, quoique pendant leur
transport d'un lieu a un autre ils aient paru tranquilles,
cependant nous remarquerons avec M. Saranget qu'un
chirurgien instruit ne doit point attendre les accidens, ~~par~~
mais qu'il doit au contraire les prévenir et les éloigner.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ce précepte doit surtout avoir lieu pour le traitement des plaies de tête et si on manque à tenir cette conduite on voit alors naitre des accidens qu'il n'y a plus moien de dompter.

3e. observation. un grenadier d'un des régimens Royaux reçut un coup d'épée dans le bas ventre, à un pouce ou environ à coté et au dessous de l'ombilic du coté droit; cette plaie fut d'abord accompagnée des accidens ordinaires, comme tension gonflement, douleur, fievre, &c qui céderent aux moiens connus. mais aprés cinq à six jours de calme les accidens reparurent avec plus de forte accompagnés d'une legere élévation à la partie antérieure et inférieure du ventre. M. Sarangot ~~ne douta plus~~ pensa alors qu'il y avoit un épanchement dans le ventre, fit une contre-ouverture sur cette élévation, et ~~tira~~ près de deux livres de sang noir et caillé. le malade fut guéri en vingt-cinq ou vingt six jours.

cette observation fait sentir combien il est essentiel ~~d'et~~ de distinguer les signes des Epanchemens, et fait voir comment on doit en reconnoitre des primitifs et de consécutifs.

M. Petit le fils dans son mémoire sur les épanchemens dans le bas-ventre (2e. volume de l'Académie) a eu soin de les y exposer et remarque qu'on peut souvent s'en laisser imposer par un calme apparent, si on n'est des plus attentifs à observer les accidens. M. Sarangot n'a pas pris le change dans ce cas; sa conduite ~~est~~ très louable ~~dans ce cas et~~ ~~preuve~~ ~~que~~ et il y a lieu de croire qu'une conduite aussi réfléchie est le fruit d'une observation exacte de plusieurs cas à peu près semblables, d'autant plus que personne jusque là n'avoit donné cette distinction importante des signes primitifs et consécutifs ~~et~~ des épanchemens dans le Bas ventre.

Ainsi Nous commissaires nommés par l'Académie estimons que les observations de M. Sarangot méritent des considérations par plusieurs circonstances qui confirment de plus en plus la conduite que doit tenir un chirurgien dans des cas épineux. Quoique l'Académie ait peut-etre deja des faits semblables, nous pensons cependant qu'elle ne peut trop les receuillir lorsqu'ils sont aussi importans et que ces observations rassemblées en corps de doctrine seront honorables aux auteurs et utiles à l'humanité.

Andouillé Bordenave